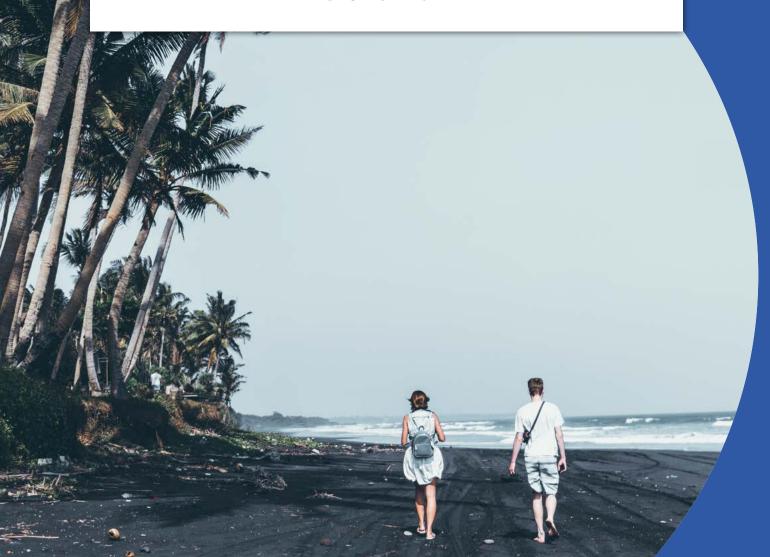




QUALITÉ DE VIE, CULTURE ET SOLIDARITÉ

AVIS SUR LE RAPPORT 2021 SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA RÉGION RÉUNION

DÉCEMBRE 2022

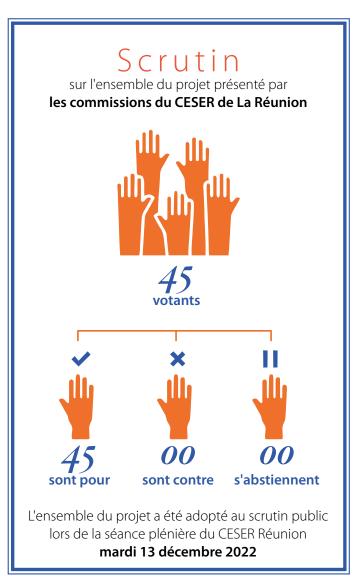




avis adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

ONT PRIS PART AU VOTE:

M. Philippe ARNAUD-MARQUIER M. Hugues ATCHY M. Dominique AUDOUIN Mme Jasmine BÉTON-MATAUT M. Christophe BEYRONNEAU M. Jacques BHUGON M. Marcel BOLON M. Marcelino BUREL M^{me} Monique CAUMES Mme Julie CHATEL M. Érick CHAVRIACOUTY M. Denis CHIDAINE Mme Nicole CHON-NAM M^{me} Karine DEFROMONT M. Loïc DÉSIRÉE M^{me} Sylviane DIJOUX Mme Patricia DOXIVILLE M^{me} Catherine FRÉCAUT Mme Chantal GRÉGOIRE M. Fabrice HANNI Mme Gina LAYEMAR M. Jean-François LEBIHAN M. Jean-Marie LE BOURVELLEC



M^{me} Céline LUCILLY M. Karl MAILLOT Mme Sandra MENUEL M. Frédéric MIRANVILLE M. Jean-Raymond MONDON M. Rodolphe MONNERIE M. Stéphane NICAISE M. Pierrick OLLIVIER Mme Aude PALANT-VERGOZ Mme Cendrine PEIGNON Mme Maryvonne QUENTEL Mme Corine RAMOUNE M. Cyrille RICKMOUNIE M. Guillaume SELLIER M. Patrick SERVEAUX Mme Marie-Rose SÉVERIN M. Joël SORRES M. Laurent TURPIN M. Dominique VIENNE

M. Frédéric VIENNE

M. Yves ZOOGONES

M^{me} Sylvie LE MAIRE





n introduction, le CESER souhaite demander au conseil régional qu'à l'instar de ce qui se faisait antérieurement, une audition des services ayant préparé le rapport égalité femmes hommes puisse reprendre dès le prochain exercice.

Le CESER prend acte que :

- Le conseil régional fait de « l'égalité femmeshommes une de ses priorités de sa mandature » (préambule, page 4);
- Le rapport 2021 a été assez largement réorganisé en comparaison à celui de 2020 mais certaines données n'ont donc pas été complètement actualisées (exemple le tableau de l'axe 1, page 16);
- Subsistent des écarts de rémunérations de l'ordre de 12% en faveur des hommes en catégorie A et 6,2% en catégorie C (sur la base des salaires nets moyens présentés sur le graphique de la page 11);
- Dans la partie des politiques publiques régionales, l'objectif d'une parité totale dans toutes les professions est sous-entendu mais cela paraît questionnable. Il s'agit de tendre vers cette parité et non pas d'arriver de manière « jusqu'au-boutiste » à un 50 / 50;
- Le plan d'actions régional entrepreneuriat par les femmes (PAREF) sera adopté fin 2022 ou début 2023.

Le CESER avait préconisé

de se rapprocher du Centre national de la fonction publique territoriale (C.N.F.P.T.)¹ qui propose une offre de formation renouvelée pour accompagner les collectivités à :

- La mise en place d'un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes;
- La rédaction du rapport de situation comparée de la situation des femmes et des hommes.

Le CESER salue :

- Le volontarisme assumé de la collectivité sur cette thématique qui s'est traduit par la signature de la Convention régionale en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2024, qui est présentée en annexe 6;
- Une tendance lente mais relativement constante à la résorption des inégalités en matière de présence des femmes dans les effectifs du conseil régional (estimée à 39,8% en 2020 et à un peu plus de 40% en 2021);
- Il prend acte du léger rééquilibrage en matière de mobilité éducative, entre 2020 et 2021, en faveur des filles par rapport aux garçons (page 35);
- La volonté du conseil régional de promouvoir la féminisation de la pratique sportive.

^{1. «} Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes » C.N.F.P.T., page numérique consultée le 7 décembre 2022.

Le CESER préconise :

- Une poursuite de l'effort en terme de formations, en s'appuyant sur celles du C.N.F.P.T. évoquées ci-dessus, avec des objectifs quantifiés puis évalués qui devraient être publiés dans les prochains rapports relatifs à l'égalité femmes-hommes:
- Que les agents de la Région soient régulièrement informés par leur hiérarchie de la possibilité prévue par la loi de solliciter l'Agence régionale d'amélioration de conditions de travail (ARACT) sur les questions de qualité de vie au travail, notamment lorsque celle-ci est impactée par des traitements discriminants pouvant être liés au genre;
- Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) qui s'appuie sur des conseillers en évolution professionnelle visant à éclairer les agents (en particulier, les femmes) sur la façon de progresser dans leur carrière afin de réduire l'écart historique avec les agents homme;
- Que le conseil régional se fixe, à moyen terme, comme objectif l'obtention du label Égalité²;
- Que le PAREF fasse l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative régulière;
- Que le conseil régional repose les termes de fond sur son ambition en matière d'égalité femmes-hommes. En l'occurrence, que l'effort pour tendre vers plus d'égalité ne devienne pas un

- nivellement selon la norme masculine de ce qui est attendu des femmes au travail: attention à ne pas imposer le format masculin aux femmes au nom de l'égalité car cela impacterait forcément le principe d'équité et le besoin de prise en compte des spécificités;
- Des évolutions culturelles sur les représentations des genres qui pourraient et devraient passer par la mise en place d'universités populaires;
- D'utiliser le futur schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) comme levier pour que la commande publique soit un vecteur de promotion de l'égalité femmes-hommes dans le tissu économique local.



^{2. « &}lt;u>Itinéraire et égalité / Comment obtenir le label Égalité ?</u> », A.F.T., page numérique consultée le 7 décembre 2022.

Membres ayant donné une procuration :

M^{me} Julie CHATEL

M. Loïc DÉSIRÉE

M^{me} Catherine FRÉCAUT

M. Jean-François LEBIHAN

M. Jean-Marie LE BOURVELLEC

M^{me} **Corine RAMOUNE**

M. Guillaume SELLIER



Directeur de la publication :

Dominique VIENNE.

Rédacteur, correcteur, graphiste et imprimeur :

CESER Île de La Réunion, décembre 2022, version 1-1.

Photographes et/ou Illustrateurs

Canva: page 1; Pexels: Rodnæ productions (p. 4 et 6),

> OUVRIR LA VOIE, ÉCLAIRER LA DÉCISION, PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

73, boulevard du Chaudron 97490 SAINTE-CLOTILDE Tél. 0262 97 96 30 Fax. 0262 97 96 31

ceser@cr-reunion.fr www.ceser-reunion.fr

